

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Toutes les données
de qualité d'eau issues
du réseau départemental
sont consultables sur
[https://infeaux22.
cotesdarmor.fr/](https://infeaux22.cotesdarmor.fr/)



« L'eau c'était mon métier,
2 molécules d'hydrogène et une
d'oxygène, une composition
chimique en apparence simple
mais sans l'eau nous ne sommes
plus rien ! ».

C. Raoult

Rivière de l'Islet © T. Jeandot

Info et agenda

PESTIBASE, le référentiel régional des substances pesticides et leurs métabolites

Pour accéder aux informations sur les substances actives phytosanitaires, biocides et leurs produits de dégradation, consultez Pestibase, le référentiel à destination des acteurs des territoires en charge du suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : <https://lc.cx/thtff0>



Mars 2025 en résumé

- Des pluies faibles en cette fin d'hiver
- Les rivières en notable baisse de régime mais gardant le bénéfice de débits élevés du début d'année
- Situation mitigée des nappes phréatiques pour certaines en dessous des normes de saison côté ouest, inversement à l'Est
- Une majorité de concentration en nitrates comprises entre 25 et 50 mg/l entraînant l'augmentation de la moyenne calculée à 30 mg/l
- Résurgence du dinoterbe, un ancien herbicide, présence actuelle de désherbants de cultures de printemps et nombre de métabolites
- Les principales évolutions de la Directive Nitrates et du PAR7 et focus sur l'évolution des concentrations sur plusieurs cours d'eau des Côtes d'Armor

Ma commune s'engage pour l'eau

Pour agir aux côtés de votre mairie sur la protection de la ressource en eau et créer une culture de la sobriété en eau dans les territoires bretons, faites-vous accompagner par l'association Eau & Rivières de Bretagne.

Dossier : <https://lc.cx/OgCBVV>

Contact : Philippine LABAT – philippine.labat@eau-et-rivieres.org, 07.83.60.21.20



La pollution aux PFAS

À lire, ce rapport de l'Académie des sciences sur l'état des lieux des connaissances et enjeux de société : <https://lc.cx/HtObzj>



Côtes d'Armor
le Département



Météo et précipitations

Débits des rivières

Un mois de mars parmi les moins pluvieux depuis plusieurs décennies

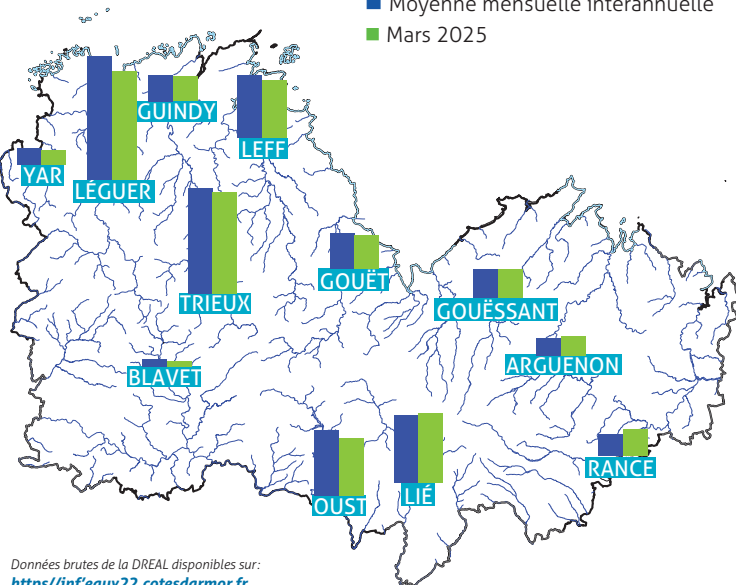
Les pluies ont été rares en mars avec seulement 18 mm de pluie à Bréhat, 26 à Rostrenen. Sur les 40 dernières années, Mars 2025 est dans le palmarès de tête des plus faibles cumuls, approchant 75 % de déficit en certains secteurs par rapport aux normes de saison.

Par ces faibles pluies et la reprise de la végétation printanière, le régime des cours d'eau est en nette baisse mais partant d'écoulements importants alimentés notamment par les pluies abondantes de janvier, la situation reste satisfaisante.

Débits en l/s



■ Moyenne mensuelle interannuelle
■ Mars 2025



Données brutes de la DREAL disponibles sur:
<https://inf'eau22.cotesdarmor.fr>

Pluviométrie de mars 2025

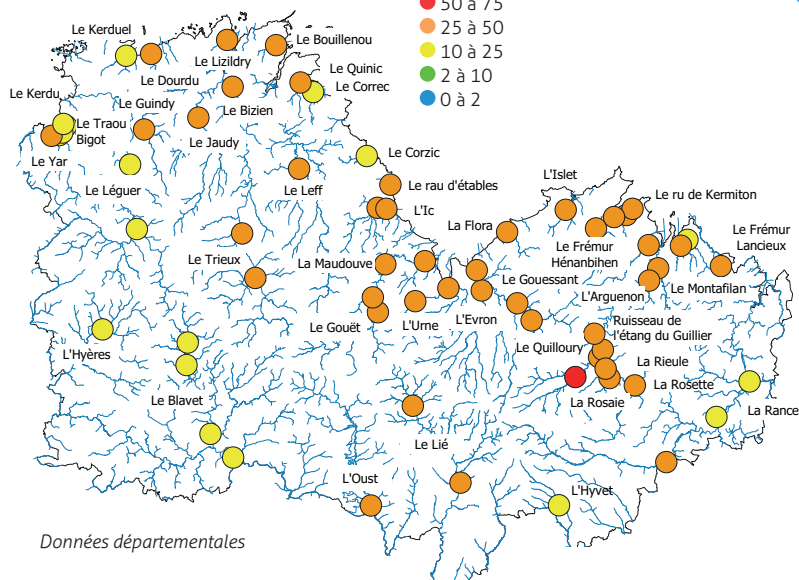
Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	St-Brieuc	Quintenic	Merdrignac
du 1 ^{er} au 10	10	6	3	2	6
du 11 au 20	6	6	9	8	3
du 21 au 30	10	9	15	20	17
Cumul du mois en mm	25	21	27	30	26
Rapport à la normale	<< normale	<< normale	<< normale	<< normale	<< normale

Quant aux nappes phréatiques, leur remplissage hivernal est maintenant terminé. La situation est mitigée sur le département selon le dernier bulletin du BRGM avec 42 % des nappes en dessous des valeurs de saison, toutes situées sur la moitié ouest. <https://lc.cx/jbE6fz>

Teneurs en nitrates - mars 2025

Teneurs en nitrates en mg/l
Évaluation qualité suivant le SEQ'Eau (*)

- 50 à 75
- 25 à 50
- 10 à 25
- 2 à 10
- 0 à 2



Données départementales

(*) Seq'Eau : Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau . Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

Les nitrates dans les rivières

Une moyenne en hausse

Malgré des maxima en baisse, la moyenne augmente avec une valeur passant de 27 à 30 mg/l pour des teneurs fluctuant de 14 à 51 mg/l. Les 3/4 des valeurs sont comprises dans la tranche 25 à 50 mg/l.

La moitié des points présentent des concentrations en hausse dont le tiers sont supérieures à 10 mg/l : ainsi, les plus marquées sont pour le ru de Matignon avec une augmentation de 23 mg/l et de 18 mg/l pour le Quinquis à Plestin les grèves.

Les baisses, plus modestes, représentent près de 40 % des points et se situent entre 1 et 7 mg/l, cette dernière est notée en particulier sur le secteur de l'Arguenon.

Les pesticides dans les rivières

Résultats février 2025¹

Constat inquiétant de présence du dinoterbe

Déjà évoqué dans nos derniers bulletins : la présence devenant récurrente du dinoterbe. Interdit depuis près de 30 ans (1997), l'utilisation actuelle est complètement écartée au vu de l'étendue de sa manifestation (1/3 des cours d'eau) et compte tenu, de la quasi-impossibilité de traitement des cultures liés aux sols extrêmement mouillés ces dernières semaines. Hypothèse de plus appuyée par les experts consultés : une libération du produit par une activité microbienne du sol qui évolue. Cette recrudescence interroge et inquiète quant aux effets sur la vie aquatique et la santé humaine. On observe également du chlortoluron, herbicide employé sur les jeunes cultures de printemps, présent dans 17 % des rivières ainsi que du diflufénicanil et du pendiméthaline, autres dés herbants (11 %).

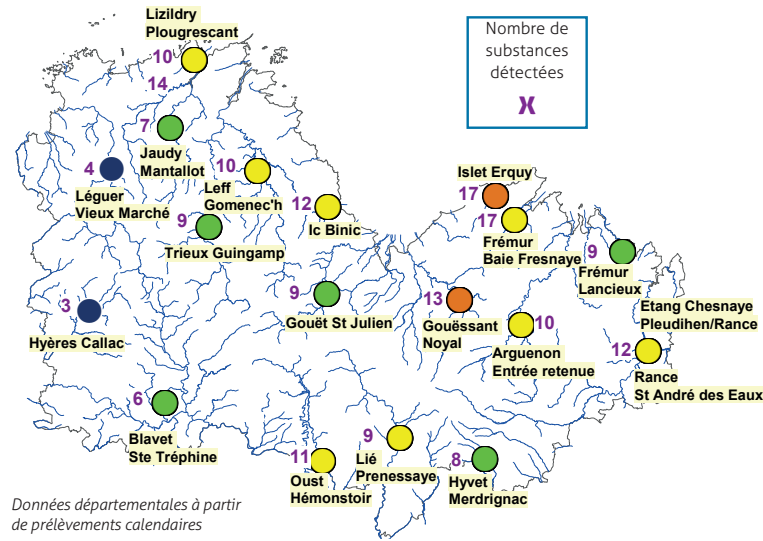
Enfin, erratum du bulletin précédent : le flufénacet ESA cité comme polluant éternel dit PFAS n'en est pas un. Confondu avec un autre métabolite du flufénacet, le TFA, qui est quant à lui, un PFAS. Notre laboratoire Labocea développe actuellement une méthode analytique pour pouvoir l'analyser.

¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Teneurs de février 2025

Concentrations en µg/l toutes molécules confondues

- 3,5 à 5
- 2 à 3,5
- 1 à 2
- 0,5 à 1
- 0,1 à 0,5



Nos résultats pesticides sont disponibles sur <https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

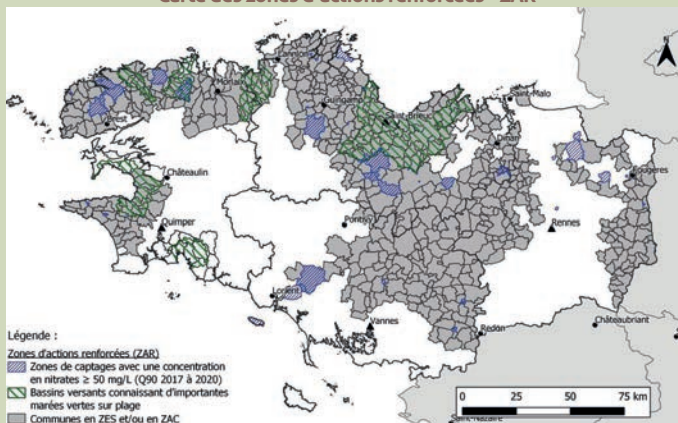
Une nouvelle façon d'aborder la réglementation sur les nitrates en Bretagne



Afin de réduire la pollution diffuse des eaux par les nitrates et préserver la qualité des eaux, la directive « nitrates » a été adoptée en 1991. Pour répondre à l'objectif de la directive, des programmes d'actions nationaux ou PAN ont été instaurés mettant en œuvre des mesures dans les secteurs où la qualité des eaux s'est dégradée (zones vulnérables), la version actuellement en vigueur est celle du 30/01/2023.

En Bretagne, pour rendre le 7^e programme d'action régional plus lisible et plus efficace pour les agriculteurs, un groupe de travail (région, chambre d'agriculture, Eau et Rivières de Bretagne) a mené une réflexion commune et finalisé des propositions conduisant à la révision du PAR7, rentré en application en septembre 2024.

Carte des zones d'actions renforcées - ZAR

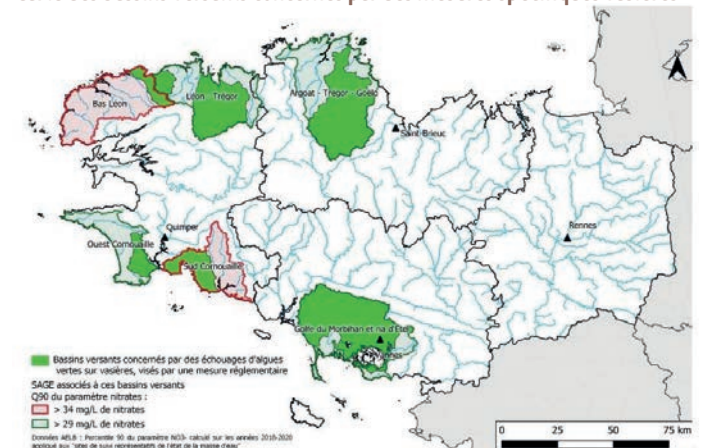


Les principales évolutions de la Directive Nitrates

En résumé, le PAR7 contient des mesures spécifiques, complété par 2 nouvelles zones à enjeux :

- les Zones d'Actions Renforcées sont passées de 20 000 à 25 000 unités d'azote produites avec de nouvelles définitions des couverts d'interculture ;
- les bassins versants situés en amont des vasières concernées par les échouages d'algues vertes doivent à présent implanter une bande enherbée d'une largeur minimale de 10 m le long des cours d'eau.

Carte des bassins versants concernés par des mesures spécifiques vasières



Focus territorial

Zoom sur l'évolution des concentrations en nitrates

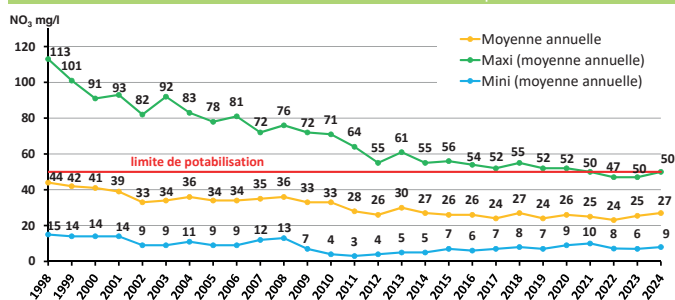
En Bretagne, les ZAR ont des superficies importantes et le PAR précise les mesures spécifiques pour ces zones où la lutte contre les pollutions azotées est renforcée. Ci-dessous, la comparaison de l'évolution des concentrations en nitrates sur plusieurs cours d'eau.

Les concentrations en nitrates, fortement dépendantes des écoulements, sont variables selon les territoires. Elles augmentent à la reprise des débits et diminuent pendant la période estivale, en particulier lorsque les étiages sont prononcés. Les variations sont également en lien avec la géologie et l'occupation du sol : à l'ouest du département, sur sol granitique avec des prairies et zones humides, les teneurs sont moins élevées qu'à l'est où les sols sont schisteux et drainés. On observe des fuites de nitrates sur la zone côtière où les zones tampons (zones humides, prairies) sont peu nombreuses et où les cultures annuelles présentent des sols non couverts en hiver.

Comparaison de l'évolution sur plusieurs cours d'eau

La Bretagne classée en « zone vulnérable » présente une baisse des teneurs en nitrates dans les cours d'eau, entre 2010 et 2023, elle est évaluée à 19 %. Sur la période 1995-2010, les teneurs en nitrates sont en baisse et elles se stabilisent ensuite. Dans certains bassins versants des baies algues vertes, cette baisse est comprise entre plus conséquente mais les teneurs sont encore trop élevées pour réduire la prolifération des algues vertes (eutrophisation).

Évolution des nitrates sur le réseau départemental



**DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR**

Direction de l'Environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 3

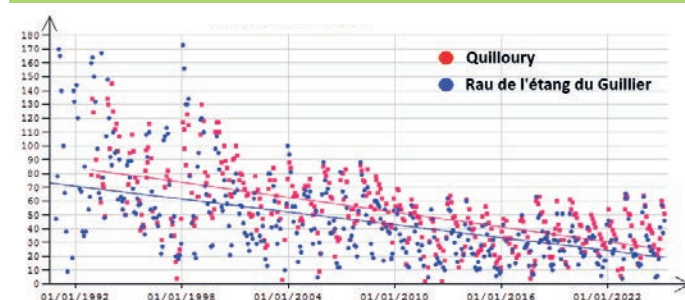
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable
sur cotesdarmor.fr rubrique Environnement > L'eau



© F. Guizou/Hermis

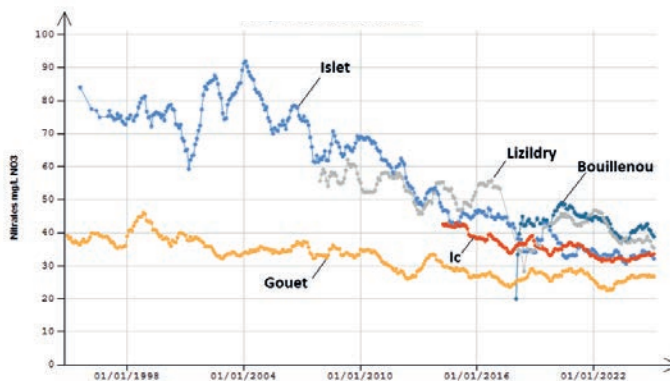
Évolution des nitrates



Quilloury et Rau de l'étang du Guillier vs cours d'eau Baies AV (Algues Vertes)

Sur le Quilloury comme sur le Rau de l'étang du Guillier, les teneurs en nitrates ont baissé partant de valeurs supérieures à 100 mg/l dans les années 1990 pour atteindre en 2012 des concentrations entre 23 et 25 mg/l, ensuite on observe une relative stabilité des concentrations avec parfois des dépassements hivernaux des 50 mg/l. Dans certains secteurs côtiers du Trégor – Goëlo, la situation reste préoccupante : la pression anthropique est forte (agriculture et urbanisation) et les débits des petits cours d'eau côtiers très faibles, la dilution de ces apports est donc limitée.

Moyenne mobile nitrates



**Côtes d'Armor
le Département**

